



## COMMISSION SPORTIVE

<b>Réunion du :</b>	<b>27.11.2024</b>
<b>A :</b>	<b>18h00</b>
<b>Fin :</b>	<b>21H15</b>
<b>Présidence :</b>	Mme Clémentine CHARRAUD
<b>Présents :</b>	Mme Juliette MASCLE, MM Patrick AUBARD, Bruno CAETANO, Joël LORY, Julien ORINE, Christophe PASQUET, Thomas SORRENTINO

### INFO CLUBS

A compter du 30.11.2024 tous les matchs jeunes U18 – U17 – U15 prévus à 15h30 seront avancés à 15 h

A compter du 30.11.2024 tous les matchs U13 prévus à 14 h seront avancés à 13h30

### CONFRONTATION

#### Match 29878011 – AS Jeu les Bois 1 / E. Montgivray-St Aout du 09/11/2024 – Challenge R. CAUTINAT :

La Commission,

En sa réunion du 13.11.2024 a décidé de convoquer les personnes suivantes pour confrontation **le Mercredi 27 Novembre 2024 à 18 h 30 au District**, afin de statuer sur ce match :

- Mme REGINAUD Manon, Capitaine de l'AS Jeu les Bois, licence n° 9602557831
- Mme CORNETTE Chloé, Capitaine de l'E. Montgivray-St Aout, licence n° 2546480175
- Mr MESLIN Warren, Président de l'AS Jeu les Bois, licence n° 1042126259
- Mr LORY Patrick, Président de l'E. Montgivray-St Aout, licence n° 1100390804
- Mr BAUDAT Sébastien, Arbitre bénévole de l'AS Jeu les Bois, licence n° 1022163668
- Mr DA COSTA PASSOS Armando, Arbitre assistant 1 de l'AS Jeu les Bois, licence n° 2546898950
- Mr BLANCHARD Ludovic, Arbitre assistant 2 de l'E. Montgivray-St Aout, licence n° 1099213330
- Mr CAILLAUD Maxime, Responsable équipe de l'AS Jeu les Bois, licence n° 1002141247
- Mr LORY Patrick, Responsable équipe de l'E. Montgivray-St Aout, licence n° 1100390804

**Le 27.11.2024 :**

#### Personnes convoquées et présentes :

- Mme REGINAUD Manon, Capitaine de l'AS Jeu les Bois, licence n° 9602557831
- Mme CORNETTE Chloé, Capitaine de l'E. Montgivray-St Aout, licence n° 2546480175
- Mr MESLIN Warren, Président de l'AS Jeu les Bois, licence n° 1042126259
- Mr LORY Patrick, Président de l'E. Montgivray-St Aout, licence n° 1100390804
- Mr BAUDAT Sébastien, Arbitre bénévole de l'AS Jeu les Bois, licence n° 1022163668
- Mr DA COSTA PASSOS Armando, Arbitre assistant 1 de l'AS Jeu les Bois, licence n° 2546898950
- Mr CAILLAUD Maxime, Responsable équipe de l'AS Jeu les Bois, licence n° 1002141247

### **Personnes convoquées et absentes excusées :**

- Mr BLANCHARD Ludovic, Arbitre assistant 2 de l'E. Montgivray-St Aout, licence n° 1099213330

Après étude des pièces versées au dossier, et après avoir entendu les personnes convoquées et présentes à la confrontation, il appert que :

#### **. Mr Sébastien BAUDAT, Arbitre bénévole de l'AS Jeu les Bois**

Valide son rapport. Stipule que personne ne lui a demandé de changer le nom de l'arbitre assistant de Montgivray.

Confirme que pour lui, une erreur a été commise lors du comptage des tirs aux buts.

#### **. Mme TAILLARDAT, de l'E. Montgivray-St Aout**

Dit qu'il y a un désaccord sur le nombre de tireuses ayant marqué.

Pour Madame Taillardat, la 4<sup>ème</sup> tireuse et la 5<sup>ème</sup> tireuse ont raté leur tir, la 6<sup>ème</sup> aurait marqué.

#### **. Mr Marvin THIBAUT, de l'E. Montgivray-St Aout**

J'étais l'arbitre de touche de la rencontre. Lors de la séance de tirs aux buts, j'étais au milieu du terrain avec les joueuses de Montgivray. Je n'ai rien à ajouter sur ce qui a été dit sur le comptage des tirs aux buts.

#### **. Mme Chloé CORNETTE, Capitaine de l'E. Montgivray-St Aout**

A entendu le coup de sifflet de l'arbitre et tout le monde est rentré au vestiaire.

#### **. Mr Patrick LORY, Président de l'E. Montgivray-St Aout**

Dit que ce sont deux clubs qui s'entendent bien. Pas de commentaire à faire sur l'arbitre. Je n'étais pas présent à cette rencontre. Je fais confiance à la Commission pour la décision à prendre.

#### **. Mr Armando DA COSTA PASSOS, Arbitre assistant 1 de l'AS Jeu les Bois**

N'a rien à rajouter sur ce qui a été dit.

#### **. Mme Manon REGINAUD, Capitaine de l'AS Jeu les Bois**

Les 4 premiers tirs aux buts ont été marqués par Jeu les Bois.

La 1<sup>ère</sup> joueuse de Montgivray marque, les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ratent.

N'a pas trop suivi et a attendu les consignes des coaches et de l'arbitre.

#### **. Mr Maxime CAILLAUD, Responsable d'équipe de l'AS Jeu les Bois**

Séance de pénalty : Montgivray rate le 4<sup>ème</sup> TAB, on croit gagner mais l'arbitre nous dit que non donc on retire. A la fin du match, les spectateurs me disent que non on a gagné. Mais j'ai dit qu'on respectait la décision de notre arbitre.

Ensuite, on a bien refait les calculs et on a bien constaté que c'était nous qui avions gagné. On s'est dit qu'on ne pouvait pas laisser la situation comme ça par rapport aux filles.

Par conséquent, la Commission décide **de faire rejouer la rencontre** de ce premier tour de Challenge Cautinat entre l'AS Jeu les Bois et l'Ent. Montgivray/St Aout **le Dimanche 8 décembre à 10h** sur les installations de Jeu les Bois avec un arbitre officiel.

## **MATCHS ARRETES**

**Match n° 28567803 – FC2MT 1 / ECL St Christophe Cx du 24.11.2024 – D2 Poule B :**

**Match arrêté à la 90' + 6' minute de jeu**

La Commission,

Après lecture du rapport envoyé par le club de l'ECL ST CHRISTOPHE CX faisant référence au fait que l'arbitre officiel de la rencontre avait officié deux fois en tant qu'arbitre central dans le même week-end et que cela représentait une faute de désignation.

Il se trouve qu'après échange avec les instances compétentes, l'**arbitre officiel incriminé** n'était pas en faute. Voir réglementation ci-dessous en date janvier 2019.

### Réglementation fédérale médicale - désignations consécutives des arbitres sur une courte période

Un arbitre peut arbitrer dans ces conditions

Applicable dès janvier 2019

Un arbitre ne peut pas arbitrer dans ces conditions

Applicable dès janvier 2019

Par conséquent le club de l'ECL ST CHRISTOPHE CX ayant décidé de quitter le terrain se retrouve passible d'abandon de terrain et en application de l'article 6.f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts donne match perdu par pénalité (-1point et un score réputé être 0-3 minimum)

Porte à la charge de l'ECL ST CHRISTOPHE la somme de 65 € pour abandon de terrain, somme prélevée directement sur le compte du club.

**Match n° 29475357 – FC Etoile Cx 1 / E. FC2MT-Usyp.Char. du 23.11.2024 - U17 D1 :**

**Match arrêté à la 58' minute de jeu**

La Commission, après étude des différents retours décide de faire rejouer le match dans son intégralité **au 21.12.2024 à 15 h 00.**

De plus, la commission décide de rembourser les frais de déplacement au club de E. FC2MT-Usyp.Char engendrés lors de ce match (soit 53 kms x 1.53 € = 81.09 €).

## RÉCLAMATIONS CLUBS

**Réclamation de l'ES Poulaines :**

Suite à la réclamation de l'ES Poulaines, du 22 novembre 2024, portant sur l'application de l'article 4 du règlement des coupes du District de l'Indre de football,

« Coupe de l'Indre Seniors, il est bien précisé que « dès le deuxième tour, afin de disputer la rencontre à la date initialement prévue, un club engagé en Coupe de l'Indre devant jouer à la même date, une autre compétition fédérale ou régionale, doit présenter une autre équipe disputant les championnats de District ou de Ligue. »

Suite au tirage de la Coupe de l'Indre, il se trouve que 4 équipes sur 5 jouant la Coupe du Centre accueillent une rencontre sur leur terrain le week-end du 1<sup>er</sup> décembre. La Coupe du Centre étant prioritaire, la Commission a décidé de reporter les matchs de la coupe de l'Indre au week-end du 21/22 décembre 2024. Par soucis d'équité par rapport aux 4 autres équipes, nous avons décidé de reporter également le match Poulaines/Le Poinçonnet à cette même date du 22 décembre.

## COUPES

**Le tirage des 8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe de l'Indre senior masculine sera effectué le  
Mercredi 11 décembre à 19h  
au Relais Poids lourds Berry Concession Volvo, ZI Allée des Maisons Rouges, 36330 Le Poinçonnet.  
Les matchs se joueront le 5 Janvier 2025 à 14 h**

### Coupe de l'Indre Seniors

#### HOMOLOGATION du 2<sup>ème</sup> tour

**Sont qualifiés pour les 16<sup>èmes</sup> de finale :** AS Ardentes, FC Valp 36, LM36, US Villedieu, SS Ecueillé, BVN, E. Arpheuilles Clion, EGC Touvent Cx, AC Villers, SS Bélâbre, ECL St Christophe Cx, FCMO, FC Luant, FCCB, E. Patriote-Sassierges, AS Chabris, Olympique Cx, SC Tendu, US Aigurande, ES Etréchet, ES Poulaines, US 2R + les **Exempts** : ACS Buzançais, FC Diors, FC Déols, US Le Poinçonnet, SC Vatan, US Le Blanc, US Montgivray, US Reuilly, USAP.

#### **2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de l'Indre Seniors :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
29973831	Us La Chatre	St Gau-Thenay	<b>01/12/2024</b>	14H

**Le tirage des 16<sup>èmes</sup> de finale de la Coupe de l'Indre Seniors** effectué par Mrs VERSINI Giovani et SAMAKE Wilson joueurs de la Berrichonne Cx dans les locaux d'Intersport Cap Sud donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Dimanche 1<sup>er</sup> Décembre 2024 à 14 h 00**, sur le terrain du club premier nommé. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé aux prolongations et éventuellement aux tirs au but (Art. 7.1 des Règlements des Coupes) :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
30030209	A.S.C. Chabris	F.C.M.O.	01/12/2024	14H
30030211	Alliance C.S. Buzanc	Diors Fc	22/12/2024	14H
30030205	Bvn	Fc Deols	22/12/2024	14H
30030204	Arph/Clion E.	U.S.A.P.	01/12/2024	14H
30030198	Touvent Chat.	Ardentes As	01/12/2024	14H

30030210	Poulaines Es	Poinconnet Us	22/12/2024	14H
30030208	Etrechet Es	Ent.Patriotesassierg	01/12/2024	14H
30030207	F.C. Luant	S.C. Tendu	01/12/2024	14H
30030206	Fc Valp 36	Belabre Ss	01/12/2024	14H
30030202	Fccb	U.S. Reuilly	01/12/2024	14H
30030196	Lm36	St Gau-Thenay	22/12/2024	14H
30030197	Lm36	Us La Chatre	22/12/2024	14H
30030201	O.C. Chateauroux	Ecl St Christophe	01/12/2024	14H
30030203	Sp.C. Vatan	Villedieu Us	01/12/2024	14H
30030199	Ecueille Ss	U.S. Le Blanc	01/12/2024	14H
30030195	U.S. Montgivray	Villers Ac	22/12/2024	14H
30030200	Us 2r	U.S. Aigurande	01/12/2024	14H

### Coupe Henri LEGROS

Suite aux nombreux matchs reportés, le tour 1 du challenge Legros a été décalé au 19 janvier 2025

Le tirage aura lieu le mercredi 8 janvier 2025 à 18h30 au district.

Les matchs se joueront le week-end du 19 janvier 2025.

### Coupe Edouard BARES

A compter du 21/11/2024, vous pouvez engager votre équipe en coupe via Footclubs, date limite d'engagement le Mardi 7 Janvier 2025.

### Coupe Pierre ROUX U18

#### HOMOLOGATION du 1<sup>er</sup> Tour

Sont qualifiés pour le 2<sup>ème</sup> tour : EGC Touvent Cx, FC Déols, US Le Poinçonnet

#### 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Pierre ROUX :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29821540	Ent. Berry Sud	U.S. St Maur	25/01/2025	15H00
29821543	Ent. Montgivray/Arde	Cx Etoile	21/12/2024	15H00

### Coupe Alain LABRUNE U17

#### HOMOLOGATION du 1<sup>er</sup> tour

Sont qualifiés pour le 2<sup>ème</sup> Tour : EGC Touvent Cx, FC Déols, US Reuilly, Foot Sud Bouzanne, US St Maur, E. USAP-Amsgt, G. Val de l'Indre.

#### 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Alain LABRUNE :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29821558	F.C. Levroux	Chateauroux	07/12/2024	15H00
29821553	Poinconnet Us	U.S. Le Blanc	07/12/2024	15H00

### Coupe Maurice HERVAULT U15

#### HOMOLOGATION du 2<sup>ème</sup> tour

**Sont qualifiés pour le prochain tour :** FC Déols, US Reully, Châteauroux + les exempts : Berry Sud, FCMO, FC Levroux, US Le Poinçonnet, US St Maur

### Coupe de District U15

#### HOMOLOGATION du 1<sup>er</sup> tour

**Sont qualifiés pour le prochain tour :** FC Valp 36, E. Assgt-Epcc-Usap, E. Montgivray-Ardenes, Foot Sud Bouzanne, US Le Blanc + l'exempt : E. Arpheiltes Clion-Vendoeuvres

### Coupe de l'Indre Féminines

#### HOMOLOGATION du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de l'Indre Féminines

**Sont qualifiés pour le prochain tour :** SS Bélâbre, SS Cluis, US Villedieu, FC Luant

#### 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de l'Indre féminines :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29877977	St Gau-Thenay	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	08/12/2024	10H

**Exempts :** FC Bas Berry, Berrichonne Cx, EGC Touvent Cx

### Challenge Raymond CAUTINAT

#### HOMOLOGATION du 1<sup>er</sup> tour du Challenge Raymond CAUTINAT

**Sont qualifiés pour le prochain tour :** E. Arpheiltes Clion, ES Poulaines, FC Obterre, USAP, US Villedieu, BVN

#### 1<sup>er</sup> tour du Challenge Raymond CAUTINAT :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29878011	AS Jeu les Bois	E. Montgivray-St Aout	08/12/2024	10 h
29878006	U.S. St Maur	Niherne As	08/12/2024	10H

### FMI (week-end des 23 et 21.11.2024)

#### **FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 15 €**

Aucune

#### **FMI non faite 2ème avertissement, amende 26 €**

Aucune

#### **FMI non faite 3ème avertissement, amende 60 €**

Aucune

**RETARD de transmission, amende 35 €**

Départemental 4 poule B

REUILLY (Match REUILLY 3 / ISSOUDUN 2) Transmission le 25/11/2024 à 14h19 au lieu du 24/11/2024 à 24h00

VARENNES (Match ASV 2 / LEVROUX 2) Transmission le 26/11/2024 à 11h25 au lieu du 24/11/2024 à 24h00

**RAPPEL: EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI**

**RAPPEL: UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI**

***IL EST IMPERATIF DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)***

**RAPPEL: EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER.**

**INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB (Nouveau)**

***L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données.***

***L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.***

***Préparation des équipes : l'équipe recevante et l'équipe visiteuse***

***Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer***

***les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :***

- ***Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,***
- ***Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.***

***Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante***

***Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.***

***Ces actions doivent être réalisées :***

- ***Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,***
- ***Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.***

***Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse,***

***il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.***

## COURRIERS

. ES Mosnay : Répondu par mail.

. Mairie de St-Maur : Lu et pris connaissance du courriel reçu par la mairie de St-Maur.

. Tournon : Pris connaissance du courriel reçu par Tournon, transmis aux services compétents.

Vu et pris connaissance du PV de la Commission Régionale Sportive et des calendriers du 21/11/2024.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football ([secretariat@indre.fff.fr](mailto:secretariat@indre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la C.S.  
C. CHARRAUD

